



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 7 mars 2022

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 7 mars 2022 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame la maire	Louise Chamberland
Mesdames les Conseillères	Jennifer Ouellet (poste 2) Annick D'Amours (poste 4) Chantal Boily (poste 6)
Messieurs les Conseillers	Cédric Valois-Mercier (poste 1)

ABSENCE

Madame la Conseillère	Virginie St-Pierre-Gagné (poste 3)
Monsieur le Conseiller	Benoit Harton (poste 5)

Monsieur Alain Desjardins est également présent.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

32.03.22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la maire présente et fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Adoption de la démission de la directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.3 Contrat d'embauche du directeur général intérimaire, M. Alain Desjardins
 - 4.4 Nomination des signataires à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière
 - 4.5 Nomination du directeur général intérimaire comme administrateur secondaire pour les transactions par AccèsD Affaires
 - 4.6 Nomination du directeur général intérimaire représentant autorisé de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur
 - 4.7 Nomination du directeur général intérimaire responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme pour ClicSécur
 - 4.8 Nomination de la personne responsable de l'accès informatique
 - 4.9 Changement de signataire et d'utilisateur pour la carte Visa de la Municipalité de Saint-Pacôme
 - 4.10 Adoption de la liste de vente pour taxes 2022
- 5. Demande de contribution financière, entente et appuis**

- 5.1 Ariane Lord -Demande de renouvellement de l'entente pour la cuisine
- 5.2 Club de golf – 50^e anniversaire d'existence
- 5.3 Proclamation de la première Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
- 5.4 Association Hockey mineur Kamouraska : demande d'aide financière pour le Tournoi Atome/Peewee Desjardins 6 au 10 avril 2022
- 5.5 Bell Canada – Demande de consentement municipal/MTQ
- 5.6 Les élus/es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien
- 6. Sécurité publique et sécurité incendie**
 - 6.1 Approbation du rapport annuel sécurité incendie 2021
- 7. Travaux publics et voirie**
 - 7.1 Acquisition d'une signalisation lumineuse financée par le surplus libre
 - 7.2 Offre de service pour balayage de rues 2022
- 8. Embellissement, hygiène du milieu et collectivité**
 - 8.1 Embauche préposée des espaces verts
 - 8.2 Adoption du rapport financier 2021 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest
- 9. Famille, loisirs, bibliothèque et vie communautaire**
 - 9.1 Affichage des postes pour le camp de jour
 - 9.2 Affichage du poste agent de développement
 - 9.3 Affichage du poste brigadier/brigadière
- 10. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1 Demande de dérogation mineure pour le 16, rue Boulet
 - 10.2 Demande de dérogation mineur pour le 26, rue William
- 11. Point d'information de la Municipalité**

Retour sur la rencontre des comités tenue le 19 février 2022

 - 11.1 Comité d'action contre la pauvreté :
 - Cuisine gratuite pour la préparation du brunch
 - Engagement bénévole du conseil pour l'activité de financement
 - 11.2 Club Lions Saint-Pacôme :
 - Reconduire l'entente d'une activité gratuite par année
 - 11.3 Chevaliers de Colomb :
 - Activité déjeuner et local
 - 11.4 Cercle des Fermières :
 - Toilette et lumière dans le corridor
 - 11.5 Philippe Laterreur :
 - Feu vert pour le projet de la montagne (assurance coût supplémentaire 1 000 \$)
 - 11.6 Projet Skate Park
- 12. Correspondances**
- 13. Période de questions**
- 14. Varia**
 - 14.1 Résolution démontrant l'engagement de la Municipalité au projet Voisins Solidaires
 - 14.2 Résolution de délégation – Autorisation pour signer la demande de financement dans le cadre du projet Voisins Solidaires
- 15. Levée de la séance**

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 7 mars 2022

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

033.03.22

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 février 2022

Il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

034.03.22

4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Cédric Valois Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général intérimaire à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, totalisant une somme de

182 818,04 \$ tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Alain Desjardins, directeur général intérimaire, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 7 mars 2022.

035.03.22 **4.2 ADOPTION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

ATTENDU QUE Mme Andréane Collard-Simard a remis sa démission à titre de directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Pacôme pour relever de nouveaux défis.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission (remise le 15 février 2022) de Mme Andréane Collard-Simard à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pacôme.

036.03.22 **4.3 CONTRAT D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE, M. ALAIN DESJARDINS**

ATTENDU QUE suite à la démission de Mme Andréane Collard-Simard, une supervision du personnel, les dossiers en cours et les activités municipales sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme embauche M. Alain Desjardins à titre de directeur général intérimaire et que soit signé un contrat de travail avec M. Alain Desjardins et la Municipalité.

QUE Mme Louise Chamberland, maire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le contrat d'embauche liant la Municipalité avec M. Alain Desjardins selon les conditions entendues.

037.03.22 **4.4 NOMINATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

ATTENDU QUE la signature d'un élu devra toujours accompagner la signature d'un membre de l'administration.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Louise Chamberland, maire et Madame Virginie St-Pierre Gagné, conseillère au siège numéro 3 soient autorisés à signer en tant que représentants des élus municipaux et que M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire et Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe soient autorisés à signer en tant que représentants de l'administration de la Municipalité de Saint-Pacôme, et ce, auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

038.03.22 **4.5 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE COMME ADMINISTRATEUR SECONDAIRE POUR LES TRANSACTIONS PAR ACCÈS D'AFFAIRES**

ATTENDU QUE suite au départ de Mme Andréane Collard-Simard, une personne doit être nommée à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière comme administrateur secondaire pour les transactions par Accès D Affaires.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire, comme administrateur secondaire pour les transactions par Accès D Affaires pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

QUE l'accès à Mme Andréane Collard Simard soit désactivé pour les transactions par Accès D Affaires pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

039.03.22 **4.6 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE**

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AUPRÈS DE CLICSÉCUR

ATTENDU QUE ClicSécur est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert par les ministères et organismes participant, offrant des services en ligne aux entreprises accessibles à partir de ClicSécur ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire participe à ce service.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Alain Desjardins directeur général intérimaire, à titre de représentant autorisé de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

040.03.22

4.7 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉrimAIRE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR CLICSÉCUR

ATTENDU QUE la personne autorisée représentant la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur doit être nommée responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire, à titre de responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

041.03.22

4.8 NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS INFORMATIQUE

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un responsable pour les besoins et l'accès informatique auprès du fournisseur de la Municipalité.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire, à titre de responsable de l'accès informatique de la Municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

042.03.22

4.9 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE ET D'UTILISATEUR POUR LA CARTE VISA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme détient une carte de crédit affaires qui sert notamment aux dépenses relatives aux fonctions de l'administration et de la direction générale.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire, à être utilisateur du compte Visa Affaires, sans en changer la limite de crédit et à en être signataire sur tous les documents et transactions pour le compte de la municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 7 mars 2022.

043.03.22

4.10 DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, la liste des taxes impayées selon les critères déterminés par le conseil municipal est déposée ;

ATTENDU QUE les critères déterminés par le conseil municipal sont que suite à la liste déposée, il n'y aura pas de liste officielle transmise à la MRC de Kamouraska pour vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne dépose pas de liste officielle en 2022 à la MRC de Kamouraska pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET APPUIS

044.03.22

5.1 ARIANE LORD – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE POUR LA CUISINE

ATTENDU QUE l’entreprise Éléonord occupe la cuisine du Centre municipal depuis 1 an, à raison de 3 jours par semaine ;

ATTENDU QUE l’entreprise a trouvé un local à La Pocatière qui pourra convenir aux opérations de l’entreprise Éléonord ;

ATTENDU QUE Mme Ariane Lord demande de renouveler l’entente pour la cuisine pour une période de 1 mois afin de lui permettre d’aménager son nouveau local convenablement et d’effectuer le déménagement.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter le renouvellement de l’entente de location de la cuisine de l’édifice municipal à Madame Ariane Lord, propriétaire de l’entreprise Éléonord pour une période de un mois selon les mêmes conditions stipulées dans l’entente, et ce, à compter du 22 mars 2022.

045.03.22

5.2 CLUB DE GOLF - 50^e ANNIVERSAIRE D’EXISTENCE

ATTENDU QUE le Club de Golf a déposé une demande de commandite dans le cadre du 50^e anniversaire d’existence du club ;

ATTENDU QUE cette activité devait se tenir en 2021 mais à cause de la pandémie, elle a été reportée en 2022 ;

ATTENDU QUE pour souligner cet événement, plusieurs activités sociales telles que repas, 5 à 7 thématiques et différentes activités pour toute la famille se tiendront tout au long de l’année.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une commandite au montant de 1 500 \$ au Club de Golf de Saint-Pacôme afin de souligner leur 50^e anniversaire d’existence.

046.03.22

5.3 PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l’état d’urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l’importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU’il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C’EST OUVRIR UNE PORTE** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l’année ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s’outiller pour favoriser la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D’Amours et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Pacôme (à la réunion du 7 mars 2022) proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C’EST OUVRIR UNE PORTE**.

047.03.22

5.4 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR KAMOURASKA : DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE TOURNOI ATOME/PEEWEE DESJARDINS 6 AU 10 AVRIL 2022

ATTENDU QUE l’Association du hockey mineur du Kamouraska a déposé une demande d’aide financière pour le tournoi Atome/Peewee Desjardins qui se tiendra du 6 au 10 avril 2022.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une aide financière de 75 \$ à l’Association du hockey mineur du Kamouraska pour le tournoi Atome/Peewee qui se tiendra du 6 au 10 avril 2022.

048.03.22

5.5 BELL CANADA – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL/MTQ

ATTENDU QUE Bell Canada a présenté une demande de consentement ainsi que des plans pour le projet (118358) pour l’installation de câble F.O. sur toron Bell existant, installation de câble F.O. sur nouveau toron Bell, installation de nouveaux ancrages, remplacement de poteaux et émondage ;

ATTENDU QUE ces travaux seront localisés dans les rues suivantes : rang de la Cannelle, rue King, rue du Moulin, rue des Draveurs, boul. Bégin (Route 230), rue du Faubourg, rue St-Luc, rue Loranger, rue Santerre, rue William, rue St-Alphonse, rue Power, rue de la Pruchière, chemin Nord-du-Rocher, Côte Norbert, rue Boulet, rue Galarneau, rue Poulin, rue Letellier, Côte St-Gabriel, rue de la Montagne, rue Paquet et la rue Ouellet.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser Bell Canada à exécuter les travaux dans les rues de la Municipalité tels que décrits ci-haut, et ce, pour toute la durée des travaux (environ 6 mois).

049.03.22

5.6 LES ÉLUS/ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d’Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l’intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l’exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU’à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d’exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d’exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons

à la Croix-Rouge canadienne;

POUR TOUTES CES RAISONS, Il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie et à la Fédération québécoise des municipalités.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

050.03.22

6.1 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE 2021

CONSIDÉRANT QU'avec le nouveau Schéma de risques incendie en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, les municipalités et services d'incendie doivent annuellement faire un rapport sur la progression de leurs actions prévues au Plan de mise en œuvre dudit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être dûment approuvé par résolution par les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a complété son rapport en prévoyant des actions à prendre en 2022 et les années suivantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme approuve le rapport annuel des activités 2022 de la Municipalité faisant part des actions à prendre au Plan de mise en œuvre du Schéma de risques incendie.

7. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

051.03.22

7.1 ACQUISITION D'UNE SIGNALISATION LUMINEUSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS LIBRE

CONSIDÉRANT QUE les Feux Rectangulaires à Clignotement Rapide (FRCR) est une signalisation lumineuse recto-verso qui permet d'indiquer efficacement aux automobilistes qu'un piéton s'est engagé à traverser ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Transports du Québec a normé le système recto-verso car il offre plus de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'acquisition d'une paire de Kali-Flash recto-verso avec bouton poussoir et alimentation solaire auprès de l'entreprise Kalitec pour un montant de 7 576,85 \$ livraison et taxes incluses ;

QU'un montant approximatif de 3000 \$ pour la base de béton et l'installation de

la signalisation soit ajoutées à la dépense si besoin est requis.

QUE la dépense soit financée à même le surplus libre de la municipalité.

052.03.22 **7.2** **BALAYAGE DE RUES 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une liste de prix pour le balayage des rues au printemps 2022 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Constructions H.D.F. inc. au taux horaire de 135,00 \$ avant taxes sur une base d'une cinquantaine d'heures environ pour le balai mécanique avec opérateur, et ce, pour le balayage de 16 km de routes pour la saison 2022.

QUE ces travaux soient effectués immédiatement après la fonte des neiges.

8. **EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ**

053.03.22 **8.1** **EMBAUCHE PRÉPOSÉE DES ESPACES VERTS – MME MANON TURGEON**

ATTENDU QUE l'entretien des parcs et des plates-bandes a été fait l'année dernière par Mme Manon Turgeon ;

ATTENDU QUE les services de Mme Manon Turgeon pour l'entretien des espaces verts ont été appréciés par la Municipalité et des citoyens ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Mme Manon Turgeon à titre de préposée des espaces verts pour l'entretien des parcs et des plates-bandes pour un maximum de 700 heures réparties selon sa cédule de travail.

QUE le Conseil municipal autorise la signature, par le directeur général intérimaire M. Alain Desjardins, du contrat d'embauche de Mme Manon Turgeon selon les conditions entendues.

054.03.22 **8.2** **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier 2021 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest tel que préparé par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

9. **FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

055.03.22 **9.1** **AFFICHAGE DES POSTES POUR LE CAMP DE JOUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire que les activités de loisirs soient offertes à ses citoyens et que l'embauche d'une personne est nécessaire pour la bonne continuité de ces activités

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général intérimaire M. Alain Desjardins pour l'affichage du poste de coordonnateur/coordonnatrice pour l'organisation et la mise en place du programme camp de jour 2022 et des postes d'animateurs/animateuses pour préparer, organiser et animer les activités du camp de jour.

056.03.22 **9.2** **AFFICHAGE DU POSTE AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire assurer un dynamisme sur son territoire et améliorer les milieux de vie et que l'embauche d'un agent/agent(e) de développement est nécessaire afin de répondre à ces besoins respectifs.

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir un lien d'échange avec les organismes communautaires et les organismes de concertation.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à

l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général intérimaire, M. Alain Desjardins pour l'affichage du poste d'agent/agent de développement pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

057.03.22

9.3 AFFICHAGE DU POSTE BRIGADIER/BRIGADIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer la protection des élèves au passage piétonnier au moment de l'entrée et de la sortie des classes et que l'embauche de brigadier/brigadière est nécessaire pour assurer la sécurité de ceux-ci.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général intérimaire M. Alain Desjardins pour l'affichage du poste de brigadier/brigadière.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

058.03.22

10.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 16, RUE BOULET

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le premier février 2022 a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-0067 pour le 16, rue Boulet afin de faire une recommandation au Conseil municipal ;

ATTENDU QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure qui fait suite à une demande de permis de lotissement ne respectant pas la réglementation quant à la largeur de la rue à 3.79 mètres plutôt que 12 mètres sans cercle de virage et dont le rayon devrait être de 15 mètres.

ATTENDU QU'advenant le cas où le terrain ne serait pas desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout, le lot devra aussi faire une demande de dérogation mineure pour la façade, car il ne respectera pas le 50 mètres requis.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne respecte pas les dispositions suivantes du règlement de lotissement #58 :

3.2.2 Orientation et largeur des rues

La mise en place du réseau municipal des voies de circulation doit respecter le tracé projeté des rues prévues au plan d'urbanisme.

Toute rue résidentielle doit avoir une largeur minimale de 12 mètres (39 pi.) mais inférieure à 15 mètres (49 pi.).

3.2.4 Cul-de-sac

Toute rue en cul-de-sac doit se terminer par un cercle de virage dont le rayon ne peut être inférieur à 15 mètres (49 pi.).

ATTENDU QUE le propriétaire demande de rétrécir le cercle de virage à 7,5 mètres qui n'est pas existant pour le moment.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure tel que demandé avec la réserve suivante :

QU'advenant la construction de nouvelles résidences dans le secteur attenant au cercle de virage, les services d'égouts et d'aqueduc devront être négociés avec la Municipalité de Saint-Pacôme.

POUR TOUTES DES RAISONS, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure pour le 16, rue Boulet tel que présenté par le propriétaire avec la réserve suivante :

QU'advenant la construction de nouvelles résidences dans le secteur attenant au cercle de virage, les services d'égouts et d'aqueduc devront être négociés avec la Municipalité de Saint-Pacôme.

059.03.22

10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 26, RUE WILLIAM

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le premier février 2022 a étudié la demande de dérogation mineure no 2022-0002 pour le 26, rue William afin de faire une recommandation au Conseil municipal;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne respecte pas la disposition suivante du règlement de zonage #57-90 :

Article 5.2.1

Le règlement no 277, 17 mars 2015, modifie le règlement de zonage numéro 57 par le remplacement de l'article 5.2.1 par ce qui suit :

ZONES USAGES

RA1 le groupe d'habitation VI
 le groupe commerce et services I
 le groupe public I

et l'article 3.3.2.6. décrit l'usage résidentiel permis.

3.3.1.6 Groupe habitation VI

Sont de ce groupe :

-les habitations unifamiliales isolées de 1 ½ étage, 2 étages et 2 ½ étages.

ATTENDU la rareté des terrains à vendre et/ou lotis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE la construction de ce type de maison respecte l'homogénéité des résidences environnantes.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure pour le 26, rue William telle que présentée par les propriétaires.

11. POINTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

RETOUR SUR LA RENCONTRE DES COMITÉS TENUE LE 19 FÉVRIER 2022

060.03.22

11.1 COMITÉ D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ – CUISINE GRATUITE ET ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE suite à la rencontre des comités tenue le 19 février 2022, le Comité d'Action contre la pauvreté demande la gratuité de la cuisine pour la préparation du brunch et l'engagement bénévole du Conseil municipal pour l'activité de financement.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la gratuité de la cuisine pour la préparation du brunch du Comité d'action contre la pauvreté.

QUE le Conseil municipal s'engage à titre de bénévole à cette activité de financement.

061.03.22

11.2 CLUB LIONS SAINT-PACÔME – RECONDUIRE L'ENTENTE D'UNE ACTIVITÉ GRATUITE PAR ANNÉE

ATTENDU QUE suite à la rencontre des comités tenue le 19 février 2022, le Club Lions Saint-Pacôme/Rivière-Ouelle demande de reconduire l'entente d'une activité gratuite par année.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la gratuité d'une activité annuelle au Centre municipal au Club Lions Saint-Pacôme/Rivière-Ouelle.

062.03.22

11.3 CHEVALIERS DE COLOMB – ACTIVITÉ DÉJEUNER ET LOCAL

ATTENDU QUE suite à la rencontre des comités tenue le 19 février 2022, les Chevaliers de Colomb demande la gratuité de l'activité déjeuner et la possibilité d'avoir un local pour tenir des réunions et ranger du matériel.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la gratuité de l'activité déjeuner au Centre municipal aux Chevaliers de Colomb.

QUE le Conseil vérifie si un local pourrait être disponible pour les activités des Chevaliers de Colomb.

063.03.22

11.4 CERCLE DE FERMIERES – TOILETTE ET LUMIÈRE CORRIDOR

ATTENDU QUE suite à la rencontre des comités tenue le 19 février 2022, le Cercle de Fermières a demandé les services d'un employé pour enlever une toilette et installer une lumière DEL dans le corridor au 2^e étage du Centre municipal.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réparations demandées au 2^e étage du Centre municipal.

064.03.22

11.5 M. PHILIPPE LATERREUR – FEU VERT POUR PROJET DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE suite à la rencontre des comités tenue le 19 février 2022, M. Philippe Laterreur a présenté une proposition d'aménagement de pistes de vélo de montagne et de randonnée pédestre ;

ATTENDU QUE M. Laterreur demande la permission à la Municipalité de valoriser une infime partie de la montagne en effectuant des travaux mineurs d'aménagement pour y pratiquer le vélo de montagne et la randonnée pédestre;

ATTENDU QUE le but recherché est aussi de contribuer à préserver le caractère exceptionnel de l'endroit et de ne rien dénaturer.

ATTENDU QUE les coûts d'assurances seront défrayés par la Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce présent Conseil accepte la proposition d'aménagement de pistes de vélo de montagne et de randonnée pédestre présentée par M. Philippe Laterreur, résident de Saint-Pacôme.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de défrayer le coût d'assurance supplémentaire pour l'activité vélo de montagne au montant de 1 000 \$ environ.

11.6 PROJET SKATE PARK

Madame Louise Chamberland donne des informations concernant le projet Skate Park présenté lors de la rencontre des comités tenue le 19 février dernier. D'autres considérations sont à venir dans ce dossier.

12. CORRESPONDANCE

- 1. Ministre de l'Environnement** : confirmation d'une subvention au montant de 19 432,92 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2021
- 2. Ministère des Transports** : rappel concernant une demande de permis pour des événements spéciaux sur le réseau routier du ministère des Transports
- 3. Fédération québécoise des municipalités** : programme accueillir en français pour la participation citoyenne de leur population immigrante
- 4. Conception WebMédia inc.** : entreprise de Rimouski ayant développé une application Web afin de favoriser l'autonomie alimentaire pour les municipalités

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

065.03.22

14.1 RÉSOLUTION DÉMONTRANT L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET VOISINS SOLIDAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les Municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens ainsi qu'au développement des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme manifeste de la volonté à

développer un projet Voisins solidaires afin de multiplier les gestes d'entraide de voisinage et de bienveillance qui peuvent faire une différence dans leur milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-Pacôme à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

066.03.22

14.2 RÉSOLUTION DE DÉLÉGATION - AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROJET VOISINS SOLIDAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace Muni vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Pelletier, membre du Comité de développement de Saint-Pacôme, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

067.03.22

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 25.

Louise Chamberland
Mairesse

Alain Desjardins
Directeur général intérimaire

Je, Louise Chamberland, mairesse, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, mairesse